



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt cinq, le 24 juillet, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 juillet 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice :	14
Présents :	10
Procurations :	4
Votants :	14

Présents :

Délibération n° 35

Présents : Georges THOMAS, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Catherine BERTHERAT, Arnaud VASSAL, Anne-Laure SEUX, Odile MASSON

Absents excusés : Christiane ROCEDIX, Frédéric CHAUX, Stéphanie LUAIRE, Madeleine CHATEAU

Absents non excusés : /

OBJET :

Secrétaire de séance : Odile MASSON

Pouvoirs :

**Installation d'un locker
VINTED GO**

Mandants	Mandataires
Christiane ROCEDIX	Odile MASSON
Frédéric CHAUX	Philippe GREGOIRE
Stéphanie LUAIRE	Catherine BERTHERAT
Madeleine CHATEAU	Baptiste BON
Lucie IMBERT	Anne-Laure SEUX

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 18 juillet 2025, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Publié sur le site internet le 31 juillet 2025.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de permettre l'installation d'une consigne automatisée (locker) VINTED GO.

Pourquoi installer une consigne Vinted Go dans votre commune ?

- Offrir un service de proximité à vos administrés, qui pourront envoyer et recevoir des colis sans se rendre en ville.
- Valoriser une zone peu fréquentée ou sous-utilisée, en apportant un service moderne, sans frais ni gestion de votre part.
- S'inscrire dans une démarche écologique, en réduisant les déplacements motorisés pour les retraits ou dépôts de colis.
- Générer un revenu complémentaire pour la collectivité : 65 € HT / mois, soit 780 € HT / an.

Conditions d'installation

- L'installation est gratuite et clé en main. Seuls trois prérequis sont nécessaires :
- Un sol plat avec l'espace suffisant (2,80 m x 0,45 m x 2,03 m),
- Une prise électrique 220V,
- Une couverture 4G pour la connectivité du système.
- Il s'agit d'une consigne extérieure, perméable aux intempéries.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

**REJET A LA MAJORITE
1 POUR : S. LUAIRE**

- *De rejeter la proposition de VINTED comme exposée ci-dessous*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an
susdits

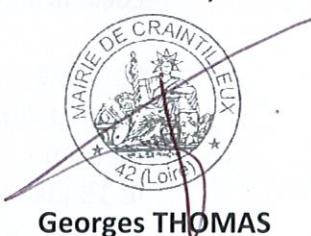
Les membres ont signé au registre
Publié sur le site internet le
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de Séance



Odile MASSON

Le Maire,



MAIRIE DE CRAINTIEUX
42 (Loire)
Georges THOMAS